Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260209-DECIS_2026_009-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Achat d'une désherbeuse à eau chaude pour le service espaces publics	DÉCISION N° 2026 – 009 du 9 février 2026

Le Maire de Romillé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-055 en date du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés suivant la procédure adaptée et d'un montant inférieur à 214 000 € HT ;

Vu le besoin d'équiper le service espaces publics en matériel performant et polyvalent ;

Vu le choix d'acheter une désherbeuse à eau chaude pour le désherbage, le nettoyage à haute pression ainsi que l'arrosage ;

Vu la consultation lancée auprès de professionnels et plus précisément, l'offre proposée par la société OELIATEC de Saint Jacques de la Lande d'un montant de 30 940 € HT ;

Considérant que cette proposition est acceptable au regard des conditions économiques du moment ;

DECIDE :

1/ **DE PASSER MARCHÉ** avec l'entreprise OELIATEC pour l'achat de la désherbeuse à eau chaude d'un montant de 30 940 € HT.

Henri DAUCÉ
Maire

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr